

PROCURATION

(Exécution de l'art. 13 de l'arrêté royal du 21 décembre 1967 portant règlement général du régime de retraite et de survie des travailleurs salariés)

Je soussigné(e)
(nom, prénoms)

né(e) le demeurant à

rue N° donne procuration

à
(nom, prénoms)

demeurant à rue N°

pour introduire en mes lieu et place une demande de pension.

J'autorise mon mandataire, que j'ai mis parfaitement au courant de ma situation, à fournir tous les renseignements et éclaircissements qui seraient demandés par les autorisées compétentes.

A le

Le mandataire
(Signature)⁽¹⁾

(Signature)⁽¹⁾

(1) Si le mandant ou le mandataire ne sait ou ne peut signer, il appose une croix en présence de deux témoins majeurs, lesquels signent ensuite et mentionnent en dessous de leur signature, leurs nom, prénoms et adresse.